

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

Lyon, 18 Mai 1849.

Nous n'avons pas la victoire. Les ouvriers et les paysans ont préféré la voix des organes rouges à la nôtre dans une circonstance décisive. Eh bien ! l'avenir se chargera encore de leurs démontrer quels étaient leurs meilleurs amis. Nous ne savons pas encore si dans toute la France les élections seront de la nuance de celles de notre département. S'il en était ainsi, nous dirions que ce serait un grand malheur, mais non un sujet de désespoir. Les socialistes voulaient le pouvoir pour mettre leurs doctrines à l'œuvre ; s'ils l'ont, l'expérience sera décisive. La France jugera plus sainement la valeur de ces doctrines quand elle sera elle-même le champ des expériences. Nous gémissons sur son malheureux sort, parce que nous savons d'avance que ces utopies séduisantes ne peuvent donner que la misère. Mais nous espérons encore dans l'avenir, parce que l'avenir de la France ne peut pas être le chaos, c'est impossible, Dieu ne le voudra pas. Dans tous les cas, nous voyons dans tout ce qui arrive un enseignement profond de la Providence.

L'intérêt matériel avait pris la place de la morale, l'instruction dirigée par l'Université dans une voie fatale, n'a amené dans les esprits que le doute, que l'indécision de la conscience. Aujourd'hui, nous recueillons les fruits que les gouvernements ont semés. La passion de l'égalité, c'est-à-dire l'envie, même lorsqu'elle a les mobiles les moins avouables, les moins honnêtes, s'est emparée de tous les cœurs ; chacun regarde parmi ses voisins celui qui est au-dessus de lui avec la tentation de l'abaisser. Le christianisme et sa morale ont fui loin de nous. La Providence se charge de nous donner une leçon ; il faut espérer qu'elle ne sera pas au-dessus de nos forces et que nous saurons en profiter.

Les nouvelles électorales sont plus rassurantes aujourd'hui ; nos lecteurs verront dans notre bulletin électoral que les probabilités sont en faveur du parti modéré auquel la majorité semble acquise aujourd'hui.

La France ne pouvait pas céder tout entière à cet aveuglement fatal qui mettait sa destinée aux mains de l'impéritie et du hasard.

Dieu ne l'a pas abandonnée, nous espérons encore.

La candidature de M. Bacot est celle de la liste modérée qui a obtenu le plus de voix dans le département du Rhône. On se rappelle que cette candidature, longuement repoussée par le comité conciliateur, comme entachée de républicanisme, avait été adoptée à grand-peine ; on se rappelle même les observations inconvenantes dont elle fut l'objet après son adoption. Les suffrages qu'elle a obtenus prouvent que ses adversaires étaient dans le faux, et que l'opinion républicaine modérée a plus de force qu'on ne pense.

ITALIE.

Les journaux et les correspondances du Midi nous manquent aujourd'hui, et les journaux italiens ne nous apprennent rien de nouveau sur les affaires de ce pays.

Le 10 mai, Rome était tranquille ; les Napolitains et les Français occupaient les mêmes positions : on disait toutefois que, menacés par une division de Garibaldi, les Napolitains avaient abandonné Frascati.

Bologne tenait encore le 9 contre les Autrichiens, mais sans espoir de succès.

Les Autrichiens, maîtres de Livourne, n'évacueront la Toscane que lorsque le grand-duc aura fortifié partout son autorité et rétabli son ancien système gouvernemental.

On lit dans le *Moniteur* :

Le général Oudinot au ministre de la guerre.

Palo, le 8 mai.

Depuis mon dernier rapport, à la date du 4 mai, je n'ai eu à exécuter aucune opération importante. Il a été procédé dans le plus grand ordre au débarquement, non seulement de la 3^e brigade, mais encore du 16^e léger et de la 16^e batterie du 8^e régiment d'artillerie (personnel.) Ayant acquis la conviction que le port de Fumicino pouvait nous offrir cet avantage, qu'il facilitait nos relations avec Rome, je m'en suis emparé, et le 20^e de ligne y est fortement établi.

Je crois vous avoir dit que, dans la journée du 30, deux cent et quelques hommes du 20^e, sous les ordres du capitaine Picard, et quelques officiers, emportés par leur ardeur et attirés aussi par des paroles de conciliation, étaient entrés par la porte St-Pancrace dans Rome, et s'y étaient laissés prendre.

J'ai cru que la France ne pouvait pas rester en retard de générosité, j'ai, en conséquence, donné l'ordre au gouverneur de Civita-Vecchia de rendre la liberté au bataillon de chasseurs romains qui était retenu prisonnier dans cette ville.

J'ai fait dire au gouvernement de la République romaine qu'en retour de ce procédé, j'entends que nos nationaux et même les étrangers de tous les pays reçoivent des saufs-conduits pour sortir facilement de la ville.

Notre situation militaire est très bonne ; nous sommes, sous le rapport numérique, plus forts qu'il n'est indispensable de l'être, pour avoir sur les événements ultérieurs une très grande action.

La situation politique est très complexe sans doute ; cependant il est facile de prévoir que le moment n'est pas éloigné où la capitale et le gouvernement lui-même prendront la France pour arbitre.

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Les trois cartouches DU GRENADIER BONTEMPS

PAR AMÉDÉE SELLIER.

III.

La ferme des Croisettes.

Notre ferme au temps de notre prospérité a toujours été ouverte aux pauvres du canton, et nos confrères, qui nous blâmaient de notre charité, prétendent que Dieu nous a punis d'avoir négligé leurs conseils.

— Dieu punirait les gens qui font du bien à leurs semblables ! s'écria Bontemps : je ne connais pas ce bon Dieu-là, et s'il pouvait exister, bien sûr je ne ferais pas battre au champ quand il se promènerait sur la terre... Mais, mes chers hôtes, poursuivit le grenadier, en secouant les cendres de sa troisième pipe, il faut que je me remette en route demain à cinq heures ; permettez-moi de me retirer et d'aller faire un somme ; j'en ai bien besoin.

Maitre Cloquet conduisit le sergent de la garde dans une petite chambre qui était contiguë à la salle habitée par la famille du fermier.

De la paille fraîche, recouverte par un drap bien blanc, une cruche d'eau et un bout de chandelle avaient été préparés d'avance dans ce gîte.

— Voilà tout ce que nous pouvons vous offrir, dit le fermier au grenadier ; encore une fois, pardonnez-nous, et n'emportez pas un mauvais souvenir des mélayères de la Ferme des Croisettes.

— Brave homme, répondit Bontemps, votre accueil, pour m'être agréable, n'avait pas besoin de lit somptueux et de bougie. Je préfère un lit de paille et un bon cœur à toutes les diableries du luxe, accompagné de vilaines âmes. Bonsoir, dormez en repos ; à demain.

Le fermier se retira. Le grenadier, après avoir rangé symétriquement dans sa cellule son sac, son bonnet à poil, son sabre, son fusil, et avoir placé sa giberne sous sa tête, en guise d'oreiller, se livra aux douceurs du sommeil avec tout l'abandon d'un homme qui a fait sept lieues dans sa journée, qui n'a qu'un morceau de pain de munition et un verre d'eau dans l'estomac, et qui a, outre cela, au fond de son cœur, le germe d'une bonne action à faire.

Dans ce temps-là, le premier besoin de la France et de ses enfants était la gloire ; mais, hélas ! la gloire

ne tient pas contre la mort ni contre le sommeil...

C'est pour cela que, nonobstant ses souvenirs, le grenadier ronflait dix minutes après s'être couché, comme un orgue de cathédrale, ou pour choisir une métaphore analogue à notre sujet, comme une pièce de quarante-huit.

IV.

La première cartouche.

Le grenadier était sur pied le lendemain à la pointe du jour ; mais, tout matinal qu'il était, ses hôtes l'étaient plus encore.

En entrant tout équipé dans la salle que le fermier occupait avec sa famille, Bontemps ne fut pas médiocrement surpris de trouver une table dressée, et sur cette table, du pain, du lait, des œufs et une bouteille de vin.

La vache avait fourni le lait, les poules les œufs ; l'approvisionnement s'était fait sans sortir de la chambre.

La famille tout entière était rangée en silence autour de la grande cheminée où cuisait, aux flammes pétillantes d'un feu de sarment, un morceau de lard.

— Ah ! par exemple, s'écria le grenadier auquel tous ces préparatifs de festin n'échappèrent pas,

Los sacrifices faits par notre gouvernement tourneront donc, en définitive, au profit de l'humanité, et accroîtront encore l'ascendant de la France.

Je vous remercie, monsieur le ministre, des moyens que vous avez mis à ma disposition pour atteindre ce but. Je m'estimerai très heureux si je parviens à réaliser les généreuses intentions du gouvernement et celle du président de la République française.

Je suis, avec respect, etc.

OUDINOT.

On disait aujourd'hui que la démission de M. Léon Faucher n'était pas acceptée, et qu'il conserverait le portefeuille malgré le vote de l'Assemblée.

Les conversations et les nouvelles se ressentent des préoccupations que le doute sur le résultat positif des élections jette dans tous les esprits. La panique exagère les succès des socialistes, et l'on prête complaisamment l'oreille au récit des petits faits, déplorables certainement en eux-mêmes, mais auxquels on ajoute une importance qu'ils ne peuvent encore avoir. Que quelques soldats pris de vin chantent la *Marseillaise* dans un lieu public, on se hâte d'en tirer la conséquence que des régiments entiers sont en révolte. Sous la pression qu'exercent les propagateurs de ces bruits, le commerce languit et la propriété s'effraie. Il faut le dire cependant, les résultats connus des élections partielles ne modifient en rien l'opinion que nous nous étions formée à l'avance sur les votes parisiens. Ils ne sont pas mauvais. Nous attendons le résultat, que nous n'aurons complet que ce soir très tard, pour nous prononcer.

Cercle de la Bourse.

Paris, le 16 mai 1849.

L'incertitude qui régnait encore avant la bourse sur le résultat probable des élections de Paris, et l'ensemble des nouvelles d'Allemagne ont encore amené de la faiblesse sur les fonds publics pendant la plus grande partie de la bourse.

Le 5 p. 0/0 est tombé à 88 45, et le 3 p. 0/0 à 86 40.

Mais sur une liste qu'on fait circuler vers la clôture, qui porte que sur 274,000 votes dépouillés, l'Union électorale a les 24 premiers noms, la rente a retrouvé de la fermeté, et le 5 et le 3 p. 0/0 sont revenus à peu près aux cours de clôture d'hier. Il y avait en général de la pesanteur sur les autres valeurs. Les affaires ont été moins animées que ces derniers jours.

Les meilleures nouvelles de notre expédition apportées par le *Toulonnais* ne paraissent pas avoir été généralement connues à la bourse.

Le 5 p. 0/0 débute à 88 80; il est tombé ensuite à 88 40, puis s'est élevé à 89 10, pour fermer à 88 95, en baisse de 5 c. sur hier.

Après la bourse, à 4 heures, le 5 p. 0/0 était très ferme, de 89 30 à 89 35.

Le 3 p. 0/0 a varié de 86 40 à 86 80, dernier cours, en baisse de 10 centimes.

Les actions de la banque de France sont tombées de 2385 à 2370, pour fermer à 2375, en baisse de 15 fr. sur hier.

Orléans reste en baisse de 15 fr.; le Versailles (rive gauche), le Rouen, le Havre, le Marseille et le Bordeaux, de 2 50, et le Bâle, le Nord et le Strasbourg, de 1 25.

Le Tours à Nantes n'a pas varié; les autres lignes ne sont pas cotées.

Chronique parisienne.

Il nous arrive des départements les plus rapprochés de Paris, des dépouillements partiels de scrutins qui sont tous favorables aux candidats de l'ordre, mais nous ne pouvons encore porter un jugement définitif sur des chiffres aussi incomplets.

On annonce l'apparition prochaine d'un ouvrage ayant pour titre : *Considérations sur l'année*. Cet ouvrage qui paraîtra sous un pseudonyme, est l'œuvre du président de la République.

Le bruit paraît se confirmer que de nouvelles négociations sont entamées pour conduire la paix entre le Danemark et l'empire allemand.

La cour d'assises de la Seine a rendu hier, conformément au verdict du jury, son jugement dans l'affaire Caraby et de Coëtlogon. Elle a prononcé l'acquiescement et la mise en liberté de M. Caraby.

Quant à Mme Caraby et M. Coëtlogon, ils ont été condamnés, chacun, à deux années de prison; Coëtlogon à 1,000 fr. d'amende; pour le paiement de ladite amende, la durée de la contrainte par corps a été fixée à trois années.

On assure, que le général du génie, Vaillant, qui est parti pour aller rejoindre le général Oudinot, porte pour instruction à ce dernier de rassembler des forces, de se tenir prêt à un assaut, mais de ne pas engager cette action décisive avant la convocation de la nouvelle chambre qui décidera en dernier ressort du parti que la France devra suivre dans cette circonstance solennelle.

M. Berger, préfet de la Seine, a publié un arrêté portant que le résultat général des votes du département de la Seine sera proclamé le 18 mai courant, à l'Hôtel de Ville de Paris, en séance publique. Le bureau sera composé des douze maires des arrondissements de Paris et des présidents des huit cantons ruraux.

Le journal le 10 *Décembre* a cessé de paraître à partir de ce matin. On annonce que plusieurs autres journaux vont également cesser leur publication.

M. Mercier, l'un des secrétaires de l'ambassade française à Rome, vient d'arriver à Paris. Il a été reçu par M. le président de la République. MM. Thiers, Molé et Berryer avaient été appelés à ce moment à l'Élysée-National.

Le comité électoral de la rue de Poitiers, qui va bientôt terminer son existence électorale, s'est formé en comité de propagande anti-socialiste.

On sait qu'en temps d'épidémie les agitations morales ajoutent beaucoup à l'intensité du mal; c'est ce qui explique la coïncidence de la dernière recrudescence du choléra avec les inquiétudes suscitées par les rouges et les montagnards de l'Assemblée. La journée du 10, dans laquelle on s'attendait à une nouvelle prise d'armes, est celle aussi où il a été admis le plus grand nombre de nouveaux cholériques dans les hôpitaux. On assure que beaucoup de ces infortunés étaient porteurs des journaux socialistes les plus avancés, et qu'ils ont avoué qu'il en faisaient habituellement la lecture.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 15 mai.

Adoption du chapitre 36 relatif aux travaux civils, avec la réduction proposée par la commission. Le chapitre 37, dépenses secrètes, est adopté avec la réduction. Le chapitre relatif à l'administration centrale (personnel), est adopté avec la réduction proposée par la commission, ainsi qu'avec un amendement de M. Schœlcher tendant à faire augmenter la somme attribuée aux gens de service du ministère.

L'Assemblée, consultée ensuite par le président, décide qu'elle ne renvoie pas dans les bureaux la proposition de M. Flocon ayant pour objet de nommer une commission à laquelle le ministre des affaires étrangères devra communiquer les pièces et documents relatifs à l'intervention russe en Autriche. Après un débat sur d'autres articles, leur adoption et celle de divers amendements, qui n'offrent pas un grand intérêt, l'ensemble du budget de la guerre est adopté au scrutin de division, par 555 voix contre 1. Demain, devait avoir lieu, à l'ouverture de la séance, un scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée et des vice-présidents et secrétaires. Attendu que l'Assemblée n'a encore que peu de jours à siéger, M. Crémieux propose de proroger les pouvoirs de tout le bureau par un vote de l'Assemblée. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée. La séance est levée.

Séance du 16 mai 1849.

Présidence de M. le général LAMORICIERE, v.-p.

Une certaine agitation règne dans l'Assemblée. Les représentants se communiquent des listes qui nous semblent des résultats partiels du scrutin électoral.

M. le président veut en vain appeler l'ordre du jour, les huissiers réclament le silence; les conversations et les communications vont leur train; sur tous les points se manifestent et se croisent bruyamment les alternatives de crainte et d'espoir.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Brard, pour une proposition additionnelle au budget des dépenses. Cette proposition a pour objet une révision des pensions civiles.

M. Brard déclare retirer sa proposition.

La commission du budget propose d'ajouter aux dispositions réglementaires de la loi des finances, l'amendement suivant :

« M. le ministre de la marine présentera à l'Assemblée législative, dans le cours de 1849, un projet de loi portant fixation des cadres des différents corps de la marine. »

M. Perrinon, rapporteur du budget des dépenses, annonce que le ministre adhère à l'amendement. (Aux voix!)

L'amendement est adopté.

croyez-vous, mes bons amis, que je sois homme à rognier vos vivres? Non, de par tous les diables; un repas que je prendrais aux dépens de ceux qui ne possèdent plus rien me donnerait une indigestion. En pays ennemi, je n'ai jamais diné sur le pain des malheureux, à plus forte raison je ne suis pas d'humeur à fricoter dans mon propre pays, avec les derniers légumes de mes concitoyens ruinés par la guerre.

Monsieur le sergent, répartit le fermier, vous n'avez point l'intention, j'en suis sûr, de nous faire de la peine, et vous nous en feriez si vous n'acceptiez pas le modeste déjeuner que nous vous offrons de bon cœur.

Je suis à cent lieues de vouloir vous offenser, maître Thomas; mais je suis aussi à cent lieues de vouloir vous affamer, vous et les vôtres. Avant de donner un morceau de pain au voyageur, il faut regarder dans la huche si le pain des enfants est cuit, dit un proverbe de mon pays. Or, il est bien plus important de songer au déjeuner, au dîner et au souper de tous ces petits gaillards-là, que de penser à nourrir un lapin comme moi, qui trouvera bien toujours dans sa route à brouter quelque fricassée de n'importe quoi.

Monsieur, reprit le fermier, soyez tranquille; nos enfants ne manqueront pas, pour le mince repas

que nous prétendons vous offrir.

Et moi, je persiste à le refuser.

Oh! vous n'aurez pas ce cœur-là, dit la fermière.

Pardonnez-moi, madame Thomas, je l'aurai.

Eh! bien, reprit la fermière, puisque vous êtes si opiniâtre, et que vous nous refusez si durement, mon mari et moi, peut-être ne tiendrez-vous pas contre l'invitation de mes filles et de mes petits garçons.

La fermière avait à peine achevé ces paroles, que les cinq enfants entourèrent le sergent; les deux jolies filles dépouillèrent le soldat de son sac, de son bonnet, de ses armes, en accompagnant cet acte de pressantes invitations; tandis que les petits garçons montaient après lui, comme des lutins autour d'une fée, en s'écriant : « Restez encore avec nous, monsieur le grenadier, restez avec nous. »

Bontemps ne put résister aux supplications ingénues de cette petite famille.

Voilà que je me laisse désarmer comme un conserit, fit-il, en cachant par un sourire l'émotion dont il était rempli; j'avoue, mes belles demoiselles, que je ne me suis jamais trouvé à pareille fête; mais le moyen de vous résister. Je me rends : il n'y a pas d'affront de se rendre devant un ennemi supérieur. Quant à vous, mes mignons, ajouta-t-il, en s'adressant aux petits garçons, si vos sœurs sont charman-

tes, vous paraissez bougrement éveillés... Allons! allons! tout n'est pas perdu, et plus je regarde vos figures, plus je vois que la France aura encore un jour de solides troupiers à opposer à ses ennemis. Voyons, caporaux, venez, que je vous embrasse.

Les enfants ne demandaient pas mieux que d'embrasser le grenadier; ils se hissaient à ses jambes comme à un mât de Cocagne; c'était à qui arriverait le premier dans les bras du grognard.

Sacrolotte! fit Bontemps, voilà un assaut en règle; je suis heureusement en état de siège, et pour le faire lever au plus vite, je n'ai qu'un parti à prendre.

Ce parti fut pris immédiatement.

Bontemps prit les trois petits garçons à la fois dans ses bras; et les embrassa tour à tour, en recevant en échange leurs gentilles caresses.

Mes garçons veulent se dédommager, dit le fermier; ils dormaient quand vous êtes arrivé ici hier au soir, et ils ne vous ont point vu. C'est bien le moins qu'ils vous voient une heure ce matin, pour se rappeler toute leur vie ce qu'était un grenadier de la garde impériale.

(La suite au prochain numéro.)

M. Dufournel fait la proposition suivante :
Avant le 1^{er} juillet 1849, le ministre des finances distribuer aux membres de l'Assemblée législative un état détaillé de tous les emplois rétribués par l'Etat, départements et les communes, avec mention du chiffre des traitements. »
M. le ministre des finances adhère, à la condition de remplacer la date du 1^{er} juillet par celle du 1^{er} septembre. (Aux voix !)
La proposition est adoptée.
M. Favant propose une addition qui assujettirait l'administration à publier et à faire imprimer un état général de tous les employés, avec leurs noms, leurs émoluments; plus un état de tous les emplois créés depuis 1830, qui seraient distribués à toutes les assemblées et à toutes les bibliothèques de France.
M. LE MINISTRE DES FINANCES : Comme M. Favant, je suis partisan de la publicité; mais c'est une œuvre considérable qu'on demande; il faudrait un crédit de plus de 80 mille francs pour achever ce travail et le continuer. On demande que le travail soit fait avant la discussion du budget de 1850; la chose est impossible. Mettez, si vous voulez, le 1^{er} décembre 1850. (Adhésion.)
La proposition ainsi modifiée, est votée.
M. de Laporte propose un article additionnel qui assujettirait les ministres des affaires étrangères et de la guerre à rendre compte des fonds secrets qui leur sont alloués.
L'article additionnel est adopté.
M. Laporte propose un autre article additionnel, relatif à la distribution des fonds, commun entre les départements. Adopté.
M. Ceyras demande où en est l'exécution de la loi d'assurance votée il y a six mois, en faveur des indigents invalides des campagnes.
M. LE MINISTRE DES FINANCES : Toute loi rendue doit avoir son exécution. Quant à moi, je n'ai aucun fond à ma disposition. C'est au ministère de l'intérieur que le fonds nécessaire doit être inscrit.
M. CEYRAS : Je fais la proposition suivante : « En exécution de la loi du 9 novembre, une somme d'un million sera inscrite au budget de l'intérieur pour secours aux indigents invalides des campagnes. »
Renvoi à la commission du budget.
M. Magnin Philippon demande au ministre des finances où en sont les paiements de l'emprunt espagnol; le remboursement de deux expéditions faites en Belgique pendant les années 1831 et 1832; la dette de la Grèce, et enfin les réclamations des créances contre l'ex-roi Louis-Philippe.
M. LE MINISTRE DES FINANCES : Le gouvernement ne perd point de vue, dans les circonstances actuelles, les créances dues à la France; mais le gouvernement comprendra que le moment n'est pas venu de presser l'Espagne et la Grèce. Nous sommes en réclamation près de la Belgique. Quant aux créances à recouvrer sur l'ex-roi, je pense comme autrefois et je poursuivrai le recouvrement avec exactitude.
M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas d'autres articles additionnels. Je propose à l'Assemblée de passer au budget des recettes.
M. Baune dépose une pétition signée d'un grand nombre de citoyens pour la mise en accusation du ministère. (Oh! oh!)
M. Lefrançois dépose une autre pétition pour le remboursement du milliard. (Hilarité.)
M. Grévy s'étonne de voir rejeté à la fin de l'ordre du jour la discussion de la loi tendant à suspendre pendant trois mois, dans le département de la Seine, les dispositions de l'article 67 de la loi sur la garde nationale. Cette discussion devait commencer aujourd'hui. Il est impossible d'ajourner.
MM. Goudchaux et Mortimer-Ternaux insistent pour qu'on termine la délibération sur le budget. Voilà ce qu'il y a de plus pressé.
M. LARABIT : Depuis quinze jours, M. Grévy a été chargé du rapport de cette loi. En voyant la lenteur qu'il mettait à déposer ce rapport, j'ai pensé qu'il avait lui-même reconnu, dans ce moment, l'inconvénient de jeter dans l'Assemblée de nouveaux ferments de division. Je demande qu'on continue la discussion du budget.
M. Grévy insiste pour que la discussion commence demain.
M. ODILON-BARROT, PRÉSIDENT DU CONSEIL : Le gouvernement a agi avec une grande loyauté; il a reconnu la situation exceptionnelle du commandant supérieur de la garde nationale de Paris; il vous a présenté une loi. Mais, en même temps, il vous a fait connaître les raisons qui lui rendaient encore, pendant quelque temps, l'exception nécessaire. Je prie l'Assemblée de ne point changer l'ordre du jour, et de continuer la discussion si importante, si indispensable du budget.
M. FLOCON : L'ordre du jour a été changé : c'est chose grave, en raison de la loi qui s'y trouvait inscrite. Personne n'avait le droit de faire ce changement sans le consentement de l'Assemblée. Je demande que l'ordre du jour soit rétabli.
M. GRÉVY : M. le président du conseil veut-il que nous fixions la discussion à lundi?
M. BARROT : J'avoue très-franchement que je vois une grande inopportunité dans cette discussion, mais si l'on persiste, je demande qu'au moins la discussion ne commence pas avant lundi. (Aux voix!)

L'Assemblée consultée décide que le budget des recettes sera mis en tête de son ordre du jour, et qu'aucune loi ne sera mise en délibération avant le vote du budget.
La séance continue.

Bulletin électoral, RHONE.

Voici le résultat définitif proclamé hier à Lyon.

Chanay,	72,659
Doutre,	71,734
Mathieu (de la Drôme),	71,659
Pelletier,	71,139
Benoit,	70,961
Morellet,	70,938
Greppo,	70,233
Font,	70,219
Faure,	70,107
Commissaire,	69,920
Raspail,	69,329
Bacot,	49,520
Mortemart,	48,398
Reveil,	48,245
Goujon,	48,110
Ferrouillat,	47,976
Dalain,	47,878
Aubertier,	47,658
Rivet,	47,622
Vauzonne,	47,177
Lebon-Desmottes,	46,138
Boissieu,	46,062

AIN.

La liste rouge a obtenu au moins les deux tiers des suffrages dans ce département.

ARIÈGE.

Tout fait présumer que la liste des républicains rouges passera.

AUBE.

Le parti modéré l'emporte de beaucoup sur la liste rouge.

AUDE.

La liste des modérés a la majorité.

ALLIER.

Le résultat connu jusqu'à présent donne la majorité à la liste de la Montagne, excepté à Moulins et dans les grands centres de population du département. Le manque d'espace nous force à renvoyer au prochain numéro le détail des suffrages obtenus par les divers candidats.

BASSES-PYRÉNÉES.

La lutte est vive; cependant tout fait espérer que le parti modéré l'emportera. Les votes connus se balancent à peu de chose près.

EURE.

Dix sections connues donnent la majorité au parti modéré.

GERS.

Le parti modéré l'emporte.

GIRONDE.

Voici l'addition des suffrages faite hier au comité de la rue Esprit-des-Lois, à onze heures du soir.

Nous devons faire observer, en reproduisant ces chiffres, qu'une grande quantité de renseignements nous sont parvenus qui les laissent environ d'une dizaine de mille en arrière, sans toutefois que l'ensemble proportionnel ait souffert une notable modification.

MODÉRÉS.		LOPÈS-DUBEC.	
Richier,	44,206	Ravez,	40,002
Hubert-Delisle,	44,136	Journu,	39,883
Lainé,	43,560	Collas,	39,838
Desèze,	43,727		
Grouchy,	42,049	ROUGES.	
Denjoy,	42,697	Lagarde,	27,370
Hovyn,	42,846	Ledru Rollin,	20,483
Molé,	41,723	Ducos,	13,593
De Lagrange,	40,947	Servières,	7,129

HAUTE-GARONNE.

Les votes connus dans le département de la Haute-Garonne donnent environ 45,000 voix aux amis de l'ordre, et 24,000 aux démocrates socialistes.

HAUTE-LOIRE.

LISTE ROUGE ENTIÈRE.

Breymaud.	Mougnier.
St Serréol.	Chonoy.
Magne.	Chauvalon.

HAUTES-PYRÉNÉES.

La liste modérée est en majorité.

HAUTE-MARNE.

Les premiers résultats sont favorables au parti modéré.

ISÈRE.

Voici le résultat des élections des départements de l'Isère, comprenant Grenoble et ses trois cantons, plus Moirans, St-Geoire, Crolles, Voreppe, Vinay, St-Hilaire du Rosier, Monestier-de-Clermont, Voiron, St-Laurent-du-Pont, Theys, Vienne, Virieu et Roybon.

ROUGES.

Saint-Romme, représentant,	18,251
Farconnet, représentant,	18,031
Bertholon, représentant,	17,314
Repellin, représentant,	17,286
Durand-Savoyat, représentant,	17,238
Clément, représentant,	16,585
Ronjat, représentant,	16,318
Chollat, représentant,	16,251
Avril, ancien instituteur,	16,201
Crépu, représentant,	13,678
Reymond, ancien préfet,	13,609
Brillier, représentant,	13,428
194,169	

MODÉRÉS.

Faugier, membre du conseil général,	9,874
De Barral,	9,103
Ponsard, homme de lettres,	8,884
Dupontdegault, chef de bataillon en ret.	8,826
Casimir Bigilion, avocat,	8,647
De Bressieux, propriétaire,	8,629
Le général Rey,	8,558
Vincendon-Dumoulin, ingénieur,	8,486
Labonnardière, médecin,	8,387
Charles Sapey, ancien député,	8,278
Terrebasse, ancien député,	7,847
Chavand, avocat,	6,806
100,325	

Le canton de St-Siméon de Bressieux a donné les trois-quarts des voix à la liste napoléonienne.

LANDES.

La liste rouge paraît destinée à triompher.

LOT-ET-GARONNE.

La liste modérée a la majorité.

LOIRET.

Le parti modéré a l'avantage jusqu'à présent dans les différentes sections dont le vote est connu.

NIÈVRE.

Les rouges l'emportent.

ORNE.

Sur les votes connus, la majorité est au parti modéré.

SAINT-ÉTIENNE.

Je vous donne à regret les résultats suivants de nos élections de la Loire, qui, quoique non définitifs, n'en sont pas moins très alarmants :

ROUGES.

MODÉRÉS

Chavassieu,	26,730	Levet,	22,969
Martin Bernard,	24,862	Collet,	22,845
Sain,	24,203	Heurtier,	22,164
Duché,	25,940	Persigny,	21,618
Raison,	23,787	Rombau,	21,349
Henry,	23,776	Grammont,	21,299
Tronillet,	23,755	Anglès,	20,239
Baune,	23,607	Vincent,	19,687
Joigneaux,	22,974	Raineville,	19,585

Les cantons de Roanne, de St-Haon-le-Châtel, d'Arnaison et Pouilly ne sont point compris.

Nous n'avons pas 60,000 votants, tandis que l'on en a compté 93,000 en 1848, et davantage au 10 décembre, c'est vous dire que le paysan a fait défaut dans les élections. Que Dieu nous pardonne nos fautes et nos erreurs.

SAONE-ET-LOIRE.

D'après les renseignements qui nous arrivent ce matin d'un grand nombre de cantons de Saône-et-Loire, on peut regarder comme certain que la liste des candidats montagnards passera tout entière, à la majorité des deux tiers au moins des voix contre un tiers à peine obtenu par les candidats modérés.

SOMME.

La majorité est acquise au parti modéré.

SEINE.

Les résultats des scrutins connus jusqu'ici se balancent, dans certains arrondissements, entre les amis de l'ordre et les socialistes. Ces derniers ont même l'avantage dans plusieurs sections; mais, en définitive, la balance est toujours en faveur du parti modéré.

Dans la 11^e section du 1^{er} arrondissement, les socialistes n'ont pu faire passer un seul de leurs hommes.

Dans le 2^e arrondissement, les votes de la 8^e et de la 19^e section sont excellents; pas un seul socialiste ne figure au nombre des 28 premiers candidats. Dans la 11^e section, les conservateurs, au contraire, ne viennent qu'à la suite des socialistes.

Dans le 5^e arrondissement, les résultats de la 1^{re} section sont très bons.

3 sections du 10^e arrondissement, les 12^e, 15^e et 16^e, ont donné leurs voix aux candidats de l'Union électorale. Toutefois, M. Ledru-Rollin arrive le 28^e dans la 13^e; il a 166 voix, et M. Garnon, qui le précède, 346.

Le parti modéré l'a emporté complètement dans la 7^e section du 11^e arrondissement.

Les 2^e et 6^e sections du 12^e arrondissement ont voté pour les socialistes.

Dans la banlieue, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Villemomble, Rosny, Montreuil, Sceaux, etc., etc., donnent des résultats favorables.

A Saint-Denis, quelques cantons sont très mêlés; il en est de même à Montrouge: les candidats de l'Union électorale et les socialistes figurent côte à côte avec le même nombre de voix.

En somme, la banlieue fera pencher la balance en notre faveur.

On compte que les socialistes n'obtiendront pas plus de dix nominations; quelques personnes même prétendent qu'ils n'atteindront pas ce chiffre.

Une chose remarquable, c'est l'infime minorité des suffrages accordés aux hommes du *National*, aux prétendus amis de la Constitution. Il y a des sections où M. Marrast a réuni jusqu'à deux voix; dans d'autres il n'en a pas eu une seule!

Désormais la bataille sera entre les hommes d'ordre et les anarchistes; entre ceux qui veulent le maintien de la société, et les socialistes qui poursuivent son renversement. Il ne peut plus y avoir de place pour un parti intermédiaire.

Sur 367,000 électeurs inscrits dans le département de la Seine, 287,000 ont voté. Au moment où nous écrivons ces lignes, il paraît probable que 22 ou 24 des candidats portés sur la liste de l'Union électorale seront élus.

L'élection de MM. Boichot et Ledru-Rollin semble assurée; mais il est à remarquer que le sergent-major Boichot a obtenu un plus grand nombre de voix que M. Ledru-Rollin, de sorte qu'il vient avant ce dernier dans l'ordre du scrutin.

SEINE INFÉRIEURE.

Triomphe complet pour la liste modérée.

SEINE-ET-MARNE.

Sur les votes connus, la majorité est au parti modéré.

TARN.

La liste rouge passera.

TARN-ET-GARONNE.

On craint le triomphe des rouges.

VAUCLUSE.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus sur le dépouillement des votes, les candidats dont les noms suivent ont obtenu le nombre de suffrages suivants:

Bourbousson, modéré,	32,147
Granier, modéré,	31,183
d'Olivier, modéré,	30,206
Bernardi, modéré,	28,825
Laborde, modéré,	27,442
Gent, rouge,	25,718
E. Raspail, rouge,	25,037
Elz. Pin, rouge,	26,004
Dupuy (d'Orange), rouge,	23,426
Dupuy (Cavaillon), rouge,	24,613

VIENNE.

La nomination des candidats modérés est certaine.

Nouvelles de Lyon.

Le résultat des élections a été proclamé, hier, à l'Hôtel-de-Ville, à 7 heures et demie, en présence d'une foule innombrable qui couvrait la place des Terreaux et les rues adjacentes.

Les noms des candidats étaient salués par les acclamations des auditeurs; celui de M. Commissaire, sergent, a été accueilli par les cris de: Vive la ligne! On a crié vive la République, mais on n'a eu à regretter aucune manifestation illégale, aucun cri séditieux. La foule s'est écoulée avec beaucoup de calme.

Pendant toute la soirée, l'ordre le plus parfait a constamment régné à Lyon, à la Guillotière et à la Croix-Rousse.

Nous sommes heureux d'avoir à constater cette tranquillité au milieu des émotions naturelles en pareille circonstance, et nous en reportons tout le mérite à notre population laborieuse, dont les bons instincts, abandonnés à eux-mêmes et affranchis de la direction des meneurs, suivent toujours une ligne convenable.

L'autorité, prévenue que la société des Droits de l'Homme était en permanence — ainsi que l'annonçait cette Société dans ses journaux, — avait pris quelques mesures de précaution, et des troupes stationnaient à l'Hôtel-de-Ville et à la Préfecture; mais tout cela a été heureusement inutile.

Aujourd'hui Lyon jouit d'un calme profond. Le commerce commence à revenir un peu de sa stupeur.

Hier, sur la place des Terreaux, un citoyen qui semblait parfaitement au courant de toutes les menées électorales du parti rouge, montrait aux nombreux ouvriers, réunis autour de lui, des lettres et des renseignements, par lesquels il annonçait le triomphe de la République rouge dans tous les départements voisins.

Un des ouvriers présents lui dit: Mais comment se fait-il qu'à Tarare et à Thizy, où il y a une majorité républicaine bien prononcée, la liste blanche l'ait emporté? — Oh! répond le citoyen, avec connaissance de cause, nous n'avions envoyé à Tarare et à Thizy que des agents de second ordre, parce que nous comptions que les élections seraient pour nous sans que nous eussions besoin de les travailler.

Cette petite conversation démontre que le succès est à celui qui se remue le plus dans cette loterie qu'on nomme le scrutin de liste, où les paysans, les ouvriers et même un grand nombre de négociants ne connaissent aucun candidat et, par conséquent, se déterminent à voter suivant la peine qu'on se donne pour leur arracher leur vote.

— Le numéro 156 du *Bulletin des Lois*, promulgue le tableau du prix moyen de l'hectolitre de froment pour le mois de mai 1849.

Le marché de Lyon figure sur ce tableau pour le chiffre de 16 fr. 92 c.

Nouvelles d'Allemagne.

La République a été également proclamée à Kehl. Le commandant de place a pris la fuite. Les artilleurs badois ont établi des pièces de canon au débarrcadère du chemin de fer pour empêcher les troupes étrangères de prêter secours au gouvernement. — Les convois sont pleins de voyageurs armés. Ils annoncent qu'ils vont se porter en masse à Carlsruhe pour y proclamer la déchéance du grand duc et l'avènement de la République.

Les délégués de ce pouvoir s'emparèrent, sans coup férir, de Kehl, où l'autorité grand-ducale et la garnison se soumièrent à eux et leur donnèrent leur parole de ne rien entreprendre contre le peuple.

A Rastadt, dès samedi, la troupe s'était rangée du côté de l'insurrection.

Une révolte militaire a, dit-on, éclaté à Carlsruhe. Le grand-duc s'est enfui à minuit. Son fils aîné s'est blessé grièvement en sautant d'une fenêtre d'un second étage.

Nouvelles diverses.

On sait que la ville de Rome est devenue le refuge des aventuriers révolutionnaires qui sont allés s'y ranger autour du drapeau rouge. Une protestation a fait connaître déjà le nom des principaux meneurs, MM. Laviron et Pilhes; le premier, condamné comme contumace pour sa participation à l'attentat du 15 mai, et le second, l'un des commissaires envoyés par M. Ledru-Rollin, pour imposer aux provinces la politique des circulaires.

Un procès de la police correctionnelle a fourni une révélation nouvelle sur les éléments dont se compose l'armée du triumvirat romain.

On sait que la justice a jugé et condamné, comme coupables d'escroquerie, un certain nombre d'individus qui, à l'aide de manœuvres frauduleuses, avaient réussi à obtenir des sommes d'argent de la commission des récompenses nationales, en qualité de blessés de février. On appelait une des causes de ces faux blessés; le prévenu ne s'est point présenté. Le frère de ce prévenu a sollicité une remise, en alléguant son absence. Ce héros apocryphe est en Italie où il combat pour la République romaine. Le tribunal a prononcé défaut contre lui, et il a été condamné à six mois de prison.

SOIES.

Les marchés d'Aubenas et de Joyeuse, mercredi et samedi dernier, ont été insignifiants; il s'est présenté très peu d'acheteurs sur place.

Quelques petites parties se sont vendues aux prix ci-après:

Soies grêges, 1^{er} choix, f. 46 à 48 et 48 50 le kil.
Id. 2^e choix, f. 33 35 à 39 et 40 le kil., suivant le mérite.

A Romans, il ne s'est point fait d'affaires cette semaine sur les soies. Vendredi, les acheteurs n'ont pu trouver de marchandise sur la place. Les élections en sont probablement la cause.

A Marseille, la semaine a été peu fertile en transactions aussi bien qu'en arrivages. Toutefois les prix se sont bien soutenus, par la confiance que l'on a généralement dans une reprise d'affaires après les élections.

10 ball. Andrinople L. G.,	13 50	"
9 " Romélie,	11	"
4 " Payembol,	13	"
20 " Perse,	13 75	"
5 " Scio,	12 50	"
2 " Brousse L. G.,	13 14	"
2 " Royale,	21 50	"

A. MEINEL, gérant.

CHAMPAGNE Imprimeur, 27, rue 18, place de la Charité.